

Discours de la Représentante permanente adjointe de la France auprès des Nations unies à Genève

Événement co-organisé par la Mission du Sénégal, la Délégation de l'UE et la CEE-NU sur la coopération en matière d'eau transfrontière

(10 juin 2022 14h00 – 16h00, Tempus 2)

« Par la soif on apprend l'eau ».

Ces mots, qui sont ceux d'Emily Dickinson, se révèlent tristement d'actualité, au regard des défis hydriques auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Alors que d'un côté, le nombre de catastrophes hydrologiques telles que les inondations augmente, d'un autre côté, on s'attend à ce que le stress hydrique touche de plus en plus de personnes sous les effets du changement climatique.

En outre, la pandémie de la Covid-19 nous a mis face à une réalité que nous avons peut-être un peu oubliée : il est des crises qui ne connaissent pas de frontières. De la même manière qu'un virus ne s'arrête pas à la séparation géographique entre deux pays, les ressources en eau font fi des délimitations humaines.

Or, la gestion de l'eau joue en effet un rôle central dans la réalisation de l'Agenda 2030, et dans les réponses que nous devons apporter à la triple crise environnementale que nous traversons que sont le changement climatique, la dégradation de la biodiversité et l'accroissement des pollutions. Au-delà, l'eau a également une importance stratégique pour le développement durable, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement humain.

1/ C'est pourquoi la coopération internationale pour la bonne gestion de ces ressources transfrontières est essentielle.

Préserver et gérer durablement les ressources en eau sont tout à la fois une affaire de gouvernance, de connaissance et de coopération.

Le manque de régulation des usages, le manque de données et de gestion intégrée sont à l'origine de la dégradation qualitative et quantitative de nombreux aquifères ; qui fournissent pourtant au niveau mondial, 50% de l'eau potable pour la consommation humaine, et pourvoient à l'irrigation de plus de 30% des terres cultivées.

Echanger des données, coopérer à l'échelle des bassins versants est essentiel pour gérer et surveiller ces ressources qui méconnaissent les frontières. La plupart des Etats partagent des eaux souterraines, avec 468 aquifères transfrontières estimés dans le monde.

La France et la Suisse connaissent ces problématiques de gestion partagée de l'eau, avec par exemple l'appartenance commune du Léman, à 60% Suisse et 40% Français. L'exemple du Rhône nous permet de saisir à quel point le changement climatique affecte tous les pays du monde, au travers des nombreux récents exemples d'inondations (très destructrices malgré les aménagements réalisés) et ceux des sécheresses qui ont encore pesé sur notre agriculture.

Car au-delà d'un apport en eau, un fleuve représente des implications en termes de production énergétique, d'agriculture, d'aménagement des berges, de tourisme et de protection de la biodiversité.

Or la majorité des aquifères transfrontières ne sont pas couverts par des arrangements opérationnels de gestion commune. Le constat est sans appel : il

est urgent de renforcer la coopération pour la gestion des eaux souterraines transfrontalières. Cela fait d'ailleurs l'objet de la cible 6.5.2 de l'agenda 2030.

2/ Pour aider les Etats, et les services sur le terrain, à garantir durablement l'accès à une eau saine et disponible ; pour les aider à maintenir leurs écosystèmes, à s'adapter au changement climatique et ses impacts, et pour demain répondre à la hausse des besoins en eau, il faut un cadre multilatéral doté d'une expertise et d'un accompagnement de qualité. **C'est pourquoi la France promeut activement la Convention sur l'eau d'Helsinki.**

La plateforme institutionnelle de la Convention sur l'eau constitue en effet un formidable outil, neutre et opérationnel, pour :

- renforcer la coopération,
- améliorer les dispositifs de gouvernance existants
- et gérer les ressources de manière équitable et durable.

En accompagnant l'instauration d'un dialogue régulier entre les Etats riverains et de dispositifs de coopération adaptés, l'adhésion à la Convention favorise la construction d'une convergence de vue et la stabilité des relations.

Au-delà du dialogue, la Convention permet également d'anticiper les tensions et divergences qui peuvent émerger dans le contexte des incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur la disponibilité des ressources en eau à travers le monde. Les dispositifs de gestion opérationnelle offrent en effet la possibilité d'anticiper les potentiels différends et permettent de construire des relations de confiance entre Etats riverains, d'apaiser les tensions, et de maintenir un dialogue éclairé basé sur des données partagées et une compréhension commune des problématiques. Le fait que le dispositif de médiation du comité d'application de

la convention n'ait jamais été saisie depuis sa création est certainement l'exemple le plus révélateur du rôle indéniable que joue la Convention dans la prévention des différends et le maintien de la paix à l'échelle régionale et mondiale.

La France réaffirme son soutien à divers organismes de bassins transfrontaliers notamment en Afrique. Depuis 15 ans, 40 millions d'euros ont été octroyés par l'AFD à plusieurs autorités de bassins transfrontaliers. La France, qui joue un rôle de cheffe de file pour l'ouverture de la convention d'Helsinki a également soutenu politiquement et financièrement plusieurs Etats africains dans leur processus de ratification de la convention.

Pour conclure, la France et l'UE appellent à l'extension et à la globalisation de la Convention d'Helsinki sur l'eau à travers à la fois de nouvelles adhésions, mais aussi à travers la mise en œuvre et le respect de cette Convention. Nous espérons que la coopération en matière d'eaux transfrontières sera considérée comme un sujet prioritaire dans les résultats de la Conférence des Nations unies sur l'eau de 2023.

Je vous remercie de votre attention.

874 mots